

2022 DASES/DDCT 39 : Subventions (222.140 euros) et conventions à douze associations pour leurs actions d'aide à l'accès aux droits.	
Subventions et conventions à des associations pour leurs actions d'aide à l'accès aux droits.	Fonctionnement
	Montant du financement : 15 000 € en reconduction
Bénéficiaire : Solidarité Jean Merlin Siège : 106, boulevard Ney – 75018 Paris	

PRÉSENTATION DE L'ORGANISME:

■ **Situation juridique :**

Statut juridique du bénéficiaire :

association loi 1901

Date de déclaration à la Préfecture :

27 juin 1985

Récépissé de déclaration de

modification : dépôt des derniers statuts à la Préfecture le 29/04/2017

Composition du bureau/CA :

08/12/2020

Direction collégiale :

Secrétariat général Marie de Saint Phalle et Anne Andouard

Vie associative et bénévolat : Chantal Courtois et Anne Andouard

Relations partenariales : Françoise Rolquin

Finances/RH : Rémi Ferret et Véronique german

Objet statutaire :

L'association Solidarité Jean Merlin a « pour objet de promouvoir des actions de solidarité et d'entraide en faveur des personnes isolées ou des familles qui, par suite de circonstances diverses se trouvent en état de détresse ou de difficultés matérielles, physiques et affectives ».

1* **Activités principales de l'organisme :**

L'association Solidarité Jean Merlin exerce une activité de domiciliation à destination des personnes et des familles démunies. Il s'agit d'une première étape qui permet ensuite à ce public de pouvoir effectuer des démarches d'accès aux droits. Pour ce faire, l'association disposait jusqu'en 2017 des différents agréments nécessaires : celui de « droit commun », celui de l'Aide Médicale d'État et celui pour les demandeurs d'asile. L'association dispose à présent d'un agrément unique (renouvellement fin décembre 2016) conformément à la réforme de la domiciliation.

Situation financière de l'organisme de l'année 2020 :

Bilan : 85 949.60 € dont 81 469 soit 94.8 % de trésorerie.

Compte de résultat : Les produits s'élèvent à 75 102 dont 81 % de subvention

Les charges s'élèvent à 75 102 dont 54 % de charges de personnel

2* **Présentation du projet visé par la demande de financement :**

Public :

L'action s'adresse aux personnes et aux familles en situation de précarité et sans domicile fixe.

Descriptif du projet :

Ce projet consiste à domicilier des personnes et familles en situation de précarité et sans domicile fixe, et à les accompagner dans leurs démarches administratives. Elles sont orientées par des associations ou les services sociaux de la Ville ou du Département de Paris. L'activité est effectuée par des bénévoles. Des entretiens individuels sont réalisés afin de pouvoir orienter les demandeurs vers des organismes spécialisés dans le domaine de la santé, de l'emploi ou pour des démarches relevant du droit d'asile.

Une permanence « avocat » et une permanence Aide médicale d'État/Couverture maladie universelle-complémentaire sont également proposées régulièrement.

Grâce à une subvention en 2017 du budget participatif de 4 766 € l'association a pu mettre en place un logiciel de gestion des domiciliations.

Partenariat avec SIAO, ESI, CHU, ...

3* Projet pour 2022 :

1- Objectif :

L'association Solidarité Jean Merlin souhaite poursuivre l'accompagnement des personnes domiciliées et faire face à l'afflux des demandes en augmentant sa capacité de domiciliation et maintenir son action d'orientation

Evolution du logiciel pour avoir un code d'accès pour info sur le courrier

Mettre en place le remplacement temporaire du directeur

Prevoir le changement du parc informatique

Refléchir à l'agrandissement de l'activité, avec déménagement ?

Mieux évaluer l'accompagnement, 10 à 15 personnes par permanence

2- Modalités et moyens de mise en œuvre (moyens humains [ETP + bénévoles], locaux, etc.) Les locaux d'accueil sont le siège de l'association situé 106, boulevard Ney 18^{ème} (47 m²), appartenant à Paris Habitat.

Les permanences de distribution du courrier ont lieu les lundis matins (11 à 14), mercredis après-midi (14 17 et vendredis après-midi (14h à 17h). Pendant ces périodes, des bénévoles (au nombre de cinq ou six par demi journée) reçoivent chacun, environ 40 personnes, soit un total de 200 personnes en moyenne par semaine. En dehors de cet accueil, les plages horaires pour les entretiens individuels ont lieu les lundis matins et après-midi, les mercredis matins et après midi, les jeudis matin et les vendredis matins et après-midi. Le mardi est consacré au traitement des dossiers des « gens du voyage » avec notamment une permanence téléphonique qui leur est dédiée.

Deux samedis matins par mois, par roulement, ont lieu une permanence juridique assurée par un avocat bénévole et une permanence Aide médicale d'État/Couverture maladie universelle-complémentaire.

L'équipe est composée :

- du directeur du centre de Domiciliation,
- d'une trentaine de bénévoles, pour 3 ETP ; gestion du courrier
- de quatre services civiques, 2 par semestres pour 1 ETP, (accueil et orientation plus accompagnement en accès aux droits, tous les jours sauf le jeudi

3- Nombre de bénéficiaires :

4- Au 31 Décembre 2020, 3259 personnes sont domiciliées, en forte augmentation. Plus de 4000 en comptant les ayant droits

- l'association a pris en charge sur l'année 2019 2981 domiciliation 200 de plus qu'en 2018, 2785 personnes (3035 en 2017) auxquelles s'ajoutent 1673 mineurs domiciliés avec leurs parents (1500 en 2018) ;

- Plus de 33 000 passages

Budget prévisionnel 2022 du projet transmis par l'organisme

- **Montant sollicité auprès de la Ville : 20 000 €** (soit un taux de participation au projet de 21.9 % des dépenses totales du projet).

DEPENSES de fonctionnement	Montants	RECETTES	Montants
Achats (fournitures, matériels, etc.)	12 700 €	Ville de Paris (DASES)	20 000 €
Services extérieurs (charges, entretiens et réparations, etc.)	8 500 €	Fondation ND	10 000€
Autres services extérieurs (télécommunication, indemnité service civique, etc.)	18 100 €	Fondation Abbé Pierre et Secours catholique	12 500 20 000€
Charges de personnel	51 700 €	autres subvention	17 000 €
		Service civique	2 400€
		Cotisations, dons, dons affectés (reprise) et collecte affectée (inscrits)	7 500 €
Autres charges	500 €	Produits financiers divers	400 €
Dotations amortissement		Reprise provisoire congés payée	1 700 €
Total	91 500 €	Total	91 500 €

Proposition de financement pour 2022 : attribution de 15 000 €, soit un taux de participation de la collectivité parisienne de près de 16.39 % du projet en reconduction.

- Antériorité du financement :

L'association est subventionnée depuis 2013 pour son activité de domiciliation. Le montant de la subvention s'est élevé à 3 300 € en 2013, 3 600 € en 2014 et 3 650 € en 2015 et 2016.

En 2017 une subvention de 7000 € a été accordée. En 2018, une subvention de 7000 € a été accordée, ainsi qu'un complément supplémentaire pour soutien aux associations faisant de la domiciliation de 8000 €. L'association a aussi reçu 3052 € en investissement dans le cadre de l'appel à projet « Domiciliation, pplge2 ».

Depuis 2018 la subvention s'élève à 15 000 €.